

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 3 février 2025 à 18h

N° 12

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu les déclarations de vacance et/ou de création de poste faites auprès du Centre de Gestion,

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'un agent de la filière technique,

Considérant le recrutement en cours d'un agent pour le poste de responsable du Centre Technique Municipal,

Considérant que les besoins de fonctionnement du service le justifient,

Considérant qu'après le délai légal de parution de la vacance et/ou de création des postes, ils peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8-2°,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

CREE les postes suivants :

Filière Technique :

- 1 poste d'Ingénieur à TC (soit 2 postes créés)
- 1 poste de Technicien Principal 2^{ème} classe à TC (soit 2 postes créés)